



Commune du VERNET

22, rue de Cusset
03200 LE VERNET

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2014**

L'an deux mille quatorze, le 28 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, sur convocation des élus et affichage en date du 24 mars 2014, s'est réuni en session ordinaire à la salle du complexe, sous la présidence de:

- Monsieur Patrick ARGOUT, Maire sortant, pour l'installation du nouveau conseil municipal,
- Monsieur Marc VOITELLIER, Doyen d'âge, pour l'élection du maire,
- Monsieur Bernard AGUIAR, maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présents :

Bernard AGUIAR Maire, Stéphanie BARD, Marc POUZET, Nadine DEMAY, Marc GENESTE, Jacky PARENTON, Marcel MATTOUG, Jacqueline BAPTISTE, Gérard DELEUZE, Isabelle PRIEUR, Jean-François DELMAS, Alvina AUGER, Alexis COUTIER, Marc VOITELLIER, Pierre FOURNIER, Marie-Hélène CHANAL, Carole DELAGE,

Absents excusés:

Nadine LLOPIS, procuration donnée à Stéphanie BARD, Carole PEZRON procuration donnée à Marc GENESTE.

Membres en exercice : 19 Membres

Présents : 17

Absents représentés : 2

Votant: 19

Secrétaires : Mme BARD Stéphanie est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du maire,
2. Détermination du nombre d'adjoints
3. Election des adjoints,

1. Élection du maire:

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 6

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

– M. AGUIAR Bernard: 13 voix (treize)

M. AGUIAR Bernard, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) maire.

2. Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints:

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, à l'unanimité:

Après en avoir délibéré, décide la création de 5 postes d'adjoints.

3. Election des adjoints:

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après) :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

– Liste de Mme BARD Stéphanie, 15 voix (*Quinze*)

- La liste de Mme BARD Stéphanie, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : **BARD Stéphanie, POUZET Marc, DEMAY Nadine, GENESTE Marc, PARENTON Jacky**

Sans autre question, Monsieur M. AGUIAR Bernard remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h00